ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL Nº 53

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES **DIX HEURES**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme CROSS tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. WOWCHUK et LAGASSÉ, Mme COOK ainsi que MM. JOHNSON et KHAN interviennent. Mme STONE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les résultats de la stratégie de sécurité publique sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Mme CHEN présente la proposition suivante :

Proposition nº 14 : Protéger la santé des femmes au Manitoba

Attendu :

que les femmes ont traditionnellement fait face à des obstacles relativement à l'accès aux soins de santé génésiques, ce qui a grandement nui à leur santé et à leur bien-être;

que les menaces persistantes sur les droits génésiques ont rendu nécessaire la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse*, qui veille à ce qu'on puisse offrir ou recevoir des services d'interruption de grossesse sans harcèlement ou intimidation au Manitoba;

qu'en établissant des zones tampons autour des cliniques, cette loi protège l'accès sécuritaire à des soins de santé dans le respect de la dignité et de la vie privée des patientes et des fournisseurs de soins de santé;

que le précédent gouvernement provincial a mis la santé des femmes en péril par ses décisions, notamment la fermeture du Mature Women's Centre à l'Hôpital Victoria, qui a réduit l'accès personnalisé aux soins pour la ménopause et l'ostéoporose;

que les compressions du précédent gouvernement provincial dans les services de consultantes en allaitement ont eu une incidence sur l'accès aux mesures de soutien, affectant ainsi de manière disproportionnée la santé des femmes et des nourrissons;

que le présent gouvernement provincial abaisse à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein et qu'il augmente les infrastructures de dépistage, les effectifs, la formation et les services de sorte que plus de femmes puissent accéder à ce service essentiel dans la province;

que ce gouvernement continue de protéger les droits génésiques en finançant de façon continue les services sécuritaires d'interruption de grossesse et en élargissant les programmes de contraception gratuite pour y inclure la pilule du lendemain de type Plan B;

que la création de zones tampons constitue une mesure nécessaire pour défendre le droit à l'accès à des soins de santé sans coercition, peur ni ingérence,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée, d'une part, à reconnaître l'importance des soins de santé des femmes et le droit pour toutes les Manitobaines d'accéder à des soins de santé génésiques essentiels tels que des services d'interruption de grossesse, à des soins prénataux et post-partum ainsi qu'à des traitements pour la ménopause, et, d'autre part, à affirmer le soutien continu du gouvernement provincial relativement aux zones tampons autour des cliniques de soins de santé génésiques qui protègent les patientes ainsi que les travailleurs de la santé qui fournissent ces services importants.

Il s'élève un débat.

M^me^ CHEN intervient.

M^me^ COOK, M^me^ la *ministre* KENNEDY ainsi que M^mes^ BYRAM et HIEBERT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^me^ COOK, M^me^ la *ministre* FONTAINE, M. BEREZA et Ministre ASAGWARA interviennent. M^me^ BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^me^ la *ministre* FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides pour aujourd'hui.

(Document parlementaire n^o^ 55)

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux qui a lieu du 11 au 17 mai 2025.

M^me^ COOK, et, avec le consentement de l'Assemblée, M^me^ LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, M^mes^ HIEBERT, COMPTON et COOK ainsi que M. le *ministre* SIMARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey